

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Septième séance – Mardi 22 juin 2004, à 17 h

**Présidence de M. Gérard Deshusses, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone, M<sup>mes</sup> Marie-Thérèse Bovier, Monique Cahannes, Renate Cornu, Vera Figurek, Liliane Johner, Ruth Lanz Aoued et M. Bruno Martinelli.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Patrice Mugny et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 10 juin 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 21 juin et mardi 22 juin 2004, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, selon MétéoSuisse Cointrin, pluie et bourrasques sont au menu météo de demain après-midi. Le Conseil administratif, demain 23 juin à 11 h 30, prendra la décision du maintien ou de la suppression du cortège et de la Fête des écoles au parc des Bastions. Les parents, les enseignantes, les enseignants et toutes les personnes intéressées pourront composer le numéro 1600 pour se renseigner sur le programme. En cas de suppression du cortège, les enfants resteront dans leur école sous la responsabilité du corps enseignant et des commissaires bénévoles jusqu'à 17 h. Livres, jouets, goûter et sirop seront amenés sur place.

La réception officielle organisée au Palais Eynard à 17h45 est maintenue.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** J'ai une communication à faire. Les membres de la commission de l'informatique et de la communication sont convoqués aujourd'hui, mardi 22 juin 2004, à 19 h, à la salle Nicolas-Bogueret.

**3. Prestation de serment de M. Robert Pattaroni, remplaçant M. Guy Mettan, conseiller municipal démissionnaire.**

*M. Robert Pattaroni est assermenté.*

**4. Questions orales.**

**Le président.** J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public notre ancienne collègue, M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Muller, maire.** Lors de la séance du 11 mai 2004 de 17 h, M. Que-  
loz m'avait posé la question si la Poste était assujettie à la taxe professionnelle. Je  
réponds affirmativement à cette question.

Ensuite, hier, une question m'a été posée par un conseiller municipal écolo-  
giste lors de notre séance de 17 h. Je réponds donc à la question de M. Buschbeck,  
qui se demandait combien de fonctionnaires municipaux étaient députés. Je suis  
en mesure de vous dire qu'il y en a un certain nombre, comme dirait Fernand  
Reynaud et comme me le souffle M. Ferrazino... (*Rires.*) Il s'agit de M<sup>me</sup> Marie-  
Françoise de Tassigny, fonctionnaire, déléguée à la petite enfance, M<sup>me</sup> Véronique  
Pürro, fonctionnaire, cheffe du Service social, M<sup>me</sup> Françoise Schenk-Gottret,  
fonctionnaire, secrétaire-juriste au département de l'aménagement, des construc-  
tions et de la voirie, M. Mario Cavaleri, fonctionnaire, chef de la Gérance immo-  
bilière municipale, et M. Christian Bavarel, fonctionnaire, horticulteur aux  
Conservatoire et Jardin botaniques.

Le Conseil administratif, en application des articles 3 et 27 du statut du per-  
sonnel de l'administration municipale, 5 et 44 du statut du SIS, et 55 du règle-  
ment du personnel auxiliaire fixe, dans sa séance du 28 mai 2003, a pris notam-  
ment la décision suivante. Concernant les députés au Grand Conseil, ceux-ci  
bénéficient d'un congé équivalant à dix jours ouvrables, non cumulables, par  
année civile, soit au maximum deux heures par semaine, congé qui doit être  
exclusivement utilisé à l'exercice de leur mandat. Il ne s'agit en aucun cas de  
jours de congé qui sont accordés en plus de ceux qui sont inscrits dans les statuts  
et règlements précités. La part de l'exercice du mandat de député au Grand  
Conseil qui dépasse la durée de dix jours est imputable sur le droit aux vacances  
annuelles de l'intéressé.

Les situations exceptionnelles, par exemple, séances extraordinaires du  
Grand Conseil, demeurent réservées; elles sont réglées par le magistrat sur pré-  
avis du chef de service concerné. En outre, le Conseil administratif a complété sa  
directive précédente par un extrait du 19 novembre 2003, qui précise que l'élec-  
tion à la vice-présidence ou à la présidence du Grand Conseil occasionne une  
diminution de traitement de 10%, respectivement de 20%, pendant toute la durée  
du mandat électif. Voilà, je pense avoir répondu d'une manière assez précise à  
cette question.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'ai deux réponses à don-  
ner aux questions qui m'ont été posées hier, lors de notre séance de 17 h. La pre-  
mière concerne les rénovations des immeubles de la rue Royaume et de la rue de  
la Navigation. Renseignements pris, il y avait une intention, il y a encore  
quelques années, de démolir ces immeubles pour terminer l'opération qu'on avait

appelé Pâquis-Centre; mais, heureusement, cette intention s'est modifiée. Aujourd'hui, nous sommes en train d'examiner la rénovation de ces immeubles et, comme je vous l'ai dit hier, ce sera à vous de décider du calendrier, en fonction du plan financier d'investissement que vous allez recevoir au mois de juillet et qui sera traité dès le mois de septembre. Bien entendu, nous intégrons dans le plan d'investissements la rénovation de ces bâtiments.

J'ai une autre réponse à donner à M. Broggin, qui m'avait interpellé concernant l'avenir des bâtiments des Services industriels sur le pont de la Machine, en lien avec une requête en autorisation de construire... (*Remarque de M. Broggin.*) Monsieur Broggin, vous dites que vous ne m'avez pas posé de question sur ce sujet? Alors pas de question, pas de réponse, j'ai dû anticiper!

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Hier, M<sup>me</sup> Renate Cornu m'a posé une question concernant une voiture garée sur la pelouse à Vessy, le dimanche 13 juin. Renseignements pris, cette voiture, immatriculée en Suisse alémanique, apportait du matériel pour un tournoi national de sambo. Elle est restée un bref moment, le temps de décharger et de mettre en place le matériel.

##### **5. Interpellation de M. Pierre Losio: «Débit de boisson au parc Mon-Repos: transparence, s.v.p.!» (I-118)<sup>1</sup>.**

**M. Pierre Losio** (Ve). Je le dis tout de suite et sans ambages, je n'ai pas l'habitude de déposer des interpellations devant ce Conseil municipal, ni d'être la mouche du coche qui vient agacer le Conseil administratif. Je n'ai déposé aucune interpellation urgente depuis dix ans et six mois que je siége dans ce Conseil municipal et, si j'ai pris la liberté d'user de cette disposition de notre règlement municipal, c'est que j'avais de bonnes raisons de le faire.

Mon interpellation concerne l'ouverture éventuelle d'un débit de boisson dans l'enceinte du parc Mon-Repos. Si je me permets d'interpeller le Conseil administratif, c'est que j'ai, tout d'abord, très courtoisement posé une question orale, à laquelle il m'a été répondu de manière très évasive et qui a pour le moins suscité quelques sourires sur les bancs de ce Conseil municipal. Ensuite, j'ai déposé une question écrite QE-148, dans les délais, pensant qu'on me répondrait avant la fin du mois de juin, puisque, si on prévoit d'ouvrir un débit de boisson pour l'été, je suppose que cela doit être fait à la fin du mois de juin ou au début du

<sup>1</sup> Urgence acceptée, (347).

mois de juillet. Cette question écrite est restée sans réponse et je me vois donc contraint, pour obtenir des informations et des explications, de recourir à l'interpellation urgente. Je ne cache pas que je regrette de devoir en arriver là!

Il s'agit donc de l'ouverture éventuelle d'un débit de boisson dans le parc Mon-Repos, dans une petite construction qui se trouve tout de suite à l'entrée de cette propriété de la Ville de Genève, au bout du quai qui longe le lac, peu après la statue du cheval. Si je me permets d'interpeller le Conseil administratif, c'est parce que j'ai moi-même été interpellé par des habitants des Pâquis qui se posent quelques questions sur l'ouverture éventuelle de ce débit de boisson.

La première question est le respect de la donation Plantamour, donation qui a été acceptée par le Conseil municipal il y a fort longtemps, c'était le 11 mars 1898. Plusieurs conseillers municipaux – Lombard, Turrettini, le président Bourdillon et d'autres – se sont réjouis que la famille Plantamour fasse cette donation à la Ville de Genève. Cette donation comportait deux restrictions; la première était que cette donation était inaliénable, et on se réjouit que le Conseil administratif ait gardé dans notre patrimoine ce magnifique parc. La deuxième restriction disait expressément que la Ville de Genève ne pourrait y installer ni café, ni restaurant, ni casino, ni kursaal, ni aucun établissement de cette nature, sous quelque nom que ce soit. Il est évident qu'il serait souhaitable que les restrictions qui accompagnent les donations faites à la Ville de Genève soient respectées, afin de ne pas décourager d'éventuels futurs donateurs.

Sur cet aspect-là de la donation, il est évident que, en tant que citoyen, je n'ai pas qualité pour agir, mais j'ai qualité pour interpeller politiquement le Conseil administratif sur le respect éthique de la donation qui a été faite. L'article 246 du Code des obligations dit que le donateur peut exiger dans les termes du contrat l'exécution d'une charge acceptée par le donataire. Cette condition a été remplie en 1898 quand le Conseil municipal a accepté cette donation. Cet article dit également que l'autorité compétente peut, après la mort du donateur, poursuivre l'exécution d'une charge imposée dans l'intérêt public; c'est ce qui a été fait en l'occurrence sur ce petit bâtiment, jusqu'à aujourd'hui. Je m'en réjouis.

Si je n'ai pas qualité pour agir du point de vue juridique – et vous pensez bien que je ne suis pas procédurier au point d'envisager que j'eusse pu le faire – c'est que l'article 9 de la loi d'application du Code civil et du Code des obligations dit que le procureur général est l'autorité compétente pour intenter l'action en exécution d'une charge imposée dans l'intérêt public. Il faudrait donc que je recoure à M. le procureur général. J'ai trop de respect pour cette fonction pour penser que le procureur général ait du temps à consacrer à cet objet. Néanmoins, j'insiste sur le fait qu'il serait souhaitable que la Ville de Genève respectât la donation Plantamour. C'est là le premier point.

Le deuxième point concerne la situation de cette buvette, qui se trouvera à proximité immédiate de la pataugeoire des enfants. Sans préjuger de la civilité des futurs usagers de cette buvette, on peut envisager et redouter – en tout cas, c'est ce que certains habitants m'ont dit – que, le lendemain de l'ouverture de cet établissement, il puisse y avoir quelques dégâts ou quelques tessons de bouteilles qui traînent à proximité immédiate de cette pataugeoire, et ce serait fort regrettable. C'est la deuxième raison pour laquelle je m'interroge sur la création de cette buvette.

Le troisième point que je souhaiterais soulever concerne le fermage. Si on ouvre un établissement public sur des domaines de la Ville de Genève, il y a donc fermage et, pour que soit respectée l'équité professionnelle, il serait souhaitable que l'on ouvrît ce fermage publiquement, afin que tous les gens qui travaillent dans le domaine de la restauration ou des débits de boisson puissent postuler. Pour le moment, il semblerait que cette buvette aurait déjà été attribuée à un fermier et que ce dernier serait le fils du propriétaire du débit de boisson qui se trouve à l'entrée des bains des Pâquis. Je m'interroge donc et je demande pourquoi on n'ouvrirait pas le fermage – je vois le conseiller administratif Tornare hocher la tête. En tout cas, le fils de M. Marti s'en targue publiquement...

Il y a un dernier point que je souhaiterais soulever. Si ce débit de boisson s'ouvre dans ce petit bâtiment – qu'on appelle une orangerie et qui est une construction très sympathique dans laquelle travaillent les jardiniers du parc Mon-Repos – le transfert de ces jardiniers n'est pas assuré. Ils pourraient aller travailler en plein été, en pleine canicule, dans des containers, ce que je trouve désagréable pour des gens qui travaillent dans des chaleurs difficilement supportables durant l'été. Plusieurs démarches ont été faites, soit par la voie hiérarchique, soit par la commission du personnel, mais qui, jusqu'à maintenant, sont restées sans résultat.

Je souhaiterais qu'on me répondît et qu'on m'expliquât ce qui se passe avec cette buvette. Est-ce qu'on va l'ouvrir? Est-ce qu'on se dit: «Voilà, le legs Plantamour, on n'en a rien à battre, on s'assied dessus et on passe outre... Et en ce qui concerne les fermages, vous permettrez que le Conseil administratif fasse comme il l'entend et ouvre ou pas les fermages en question.» Enfin, j'attends des explications à ce sujet et je regrette encore une fois d'avoir été amené à déposer une interpellation urgente. Je vous remercie et, bien entendu, je me réserve le droit de dupliquer, même s'il devait y avoir en face de moi du silence!

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** M. Losio nous a dit hier soir qu'il avait regardé la cassette des deux dernières séances du Conseil municipal, car il était en vacances le lundi 17 mai 2004. Il semblerait qu'il n'ait pas regardé l'ensemble de la cassette – mais je peux le comprendre, ce n'est pas d'un intérêt majeur – puisque j'ai répondu à sa question lors de la réponse du Conseil admi-

nistratif à la motion M-449 intitulée: «Quand Baby-Plage deviendra grande?». Vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs, que M<sup>me</sup> Keller Lopez et d'autres conseillers municipaux étaient intervenus et que j'avais répondu. J'étais ce soir-là le seul représentant du Conseil administratif pour donner toutes les réponses.

En effet, M. Losio a raison, il s'agit d'une orangerie qui se trouve à côté de la statue «L'homme et le cheval» de Schwarz. Nous avons fait une petite enquête historique concernant cette orangerie, qui n'a pas été donnée par Plantamour, mais qui a été installée bien après la donation de cette propriété par la famille Plantamour à la Ville de Genève. Selon M<sup>me</sup> Koelliker, qui travaille au département des affaires culturelles et qui a publié des ouvrages sur l'histoire des parcs, cette orangerie, qui date du XVIII<sup>e</sup> siècle, début XIX<sup>e</sup> siècle, a été installée bien après la donation. Mais je suis d'accord avec M. Losio, on peut considérer que cette orangerie est sur le «territoire» donné par M. Plantamour.

Pour l'instant, il faut le savoir, Monsieur Losio, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) de M. Moutinot n'a pas encore donné son autorisation pour cette buvette; donc ce soir nous anticipons. Mais il est vrai, et je l'avais dit lors de la séance du Conseil municipal du lundi 17 mai, que mon intention est d'attribuer pendant trois mois l'exploitation de cette buvette non pas au fils Marti, mais à l'exploitant de l'établissement La Terrasse, qui est située à côté des bains des Pâquis et je vais vous expliquer pourquoi. Vous savez tous qu'il y a beaucoup de problèmes de voisinage avec la Terrasse et que, en déplaçant une partie de la clientèle dans l'orangerie, il y aura peut-être moins de nuisances à côté des bains des Pâquis. Je vous rappelle que la Terrasse est située sur le domaine public cantonal; elle a été donnée par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement de M. Cramer, et celui de M. Moutinot, le DAEL, sans qu'il y ait ouverture à plusieurs prétendants pour exploiter cette buvette. Je fais donc la même chose pour une durée de trois mois avec l'orangerie.

La commission du personnel du SEVE a été informée, les cadres du SEVE – qui ont été réunis dernièrement pour d'autres choses qui se passent malheureusement à l'heure actuelle au sein de ce service, vous les connaissez – ainsi que tout le personnel ont été informés qu'après ces trois mois cette orangerie magnifique deviendrait une arcade d'information du SEVE. Cette arcade sera destinée aux Genevois et aux touristes, qui pourront y voir des diaporamas et tout ce que nous faisons pour Agenda 21. Cela vous réjouira, Monsieur Losio, nous montrerons ce que nous avons présenté dernièrement lors des journées du développement durable, sur la plaine de Plainpalais, et qui a fort intéressé les visiteurs. Il s'agit de valoriser ce lieu, car je trouve dommage que cet endroit magnifique, qui offre une des plus belles vues sur la rade et le jet d'eau, abrite des tondeuses, des râtaeux et des marteaux.

Je préciserai encore – et je pense que vous le savez, Monsieur Losio, puisque j’ai appris que vous aviez été questionner les jardiniers pour en savoir plus – que le personnel n’est pas en permanence dans ces locaux et que les containers que nous louons provisoirement pour le matériel n’abriteront pas du personnel, contrairement à ce que vous dites.

Nous ne pouvons pas observer toutes les dispositions testamentaires de tous les héritages, donations, legs de la Ville de Genève. Il y a une autre orangerie au parc La Grange et pour observer à la lettre les dispositions testamentaire de la famille Favre – qui, contrairement à la famille Plantamour, a des descendants, il y a même un descendant de la famille Favre qui travaille au Service des écoles, au premier étage, en dessus de mon bureau – nous devrions fermer le Théâtre de l’orangerie à 20 h tous les soirs d’été. Je vous signale aussi que la buvette du Théâtre de l’orangerie a été attribuée au fils d’un ancien comédien et qu’il n’y a pas eu soumission. Là aussi, on pourrait se poser certaines questions, mais travaillant main dans la main avec le département des affaires culturelles de M. Mugny, votre camarade Vert, je n’utilise pas les mêmes méthodes que vous utilisez ce soir!

**M. Pierre Muller, maire.** J’ignorais qu’il y avait autant de buvettes qui s’ouvraient comme cela, de manière spontanée, sui generis, en ville de Genève! M. Tornare m’a informé concernant celle dont nous discutons ce soir, j’apprends maintenant qu’il y en a une autre au département des affaires culturelles, dans l’autre orangerie du côté de la villa La Grange. Je constate, et cela va probablement être un sujet de discussion assez brûlant au Conseil administratif, qu’il se crée dans d’autres départements des estaminets dont on ne sait pas très bien comment ils sont gérés, où va l’argent, comment les fournisseurs sont payés. Cela pose un réel problème et j’aimerais dire ici que je vais mettre de l’ordre, j’espère avec l’appui de mes collègues, pour que toutes ces buvettes soient rapatriées dans un seul département, à savoir le département des finances qui, lui, est habilité à faire ce travail.

**M. Pierre Losio (Ve).** Tout d’abord, je m’étonne que M. le conseiller administratif Tornare, à la fin de son intervention, lance une pique contre les méthodes que j’aurais utilisées... Mais quelles méthodes? Je demande de la transparence, j’utilise les méthodes qui sont autorisées par le Conseil municipal et je suis étonné que cela vous agace, Monsieur le conseiller administratif. Peut-être que cela vous agacerait aussi que je dise que le fils de M. Marti est un de vos anciens élèves, qu’il s’en vante partout et qu’on peut s’étonner que ce fermage soit attribué comme cela, à la sauvette! Si M. Muller a l’intention de mettre de l’ordre dans ces fermages, pourquoi ne commenceriez-vous pas à ouvrir un concours pour ce fermage-là?

Monsieur Tornare, vous me répondez que M. Moutinot aurait fait la même chose concernant un territoire qui appartient à l'Etat; alors quand l'Etat fait quelque chose qui n'est pas conforme en matière de fermage, nous, Conseil administratif ou Conseil municipal, devrions faire la même chose? Quand je vous parle du legs Plantamour, vous qui avez été directeur d'un collège vous me répondez comme à l'école enfantine: «Si tu me fais cela, je te fais ceci, si je ne peux pas ouvrir Plantamour, je vais faire fermer l'orangerie du parc La Grange...» Je suis très étonné et très déçu de votre attitude, Monsieur Tornare. J'ai toujours respecté les magistrats, j'ai respecté toutes les procédures quand j'étais président du Conseil municipal, je les ai respectées quand j'étais président de la commission des finances et je continuerai à le faire. Je trouve indécent que vous vous permettiez cette pique en fin d'intervention.

**Le président.** Je suis saisi d'une demande d'ouvrir la discussion sur cette interpellation. Je mets donc au vote cette demande.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 35 oui contre 11 non (12 abstentions).

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** J'ai été intéressé par les propos de M. Losio pour les raisons suivantes. Je connais bien le domaine de la restauration, puisque j'y ai travaillé moi-même pendant quatre ans et, naturellement, ce genre d'audace, comme l'a dit M. Losio, peut être inquiétant pour les nombreux cafetiers-restaurateurs en ville de Genève. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises dans ce Conseil municipal et lors des séances de différentes commissions auxquelles j'ai participé, et vous pouvez aussi le voir dans les statistiques qui sont publiées par l'Office cantonal de la statistique: en ce moment, à Genève, la restauration est dans une situation extrêmement difficile.

Officiellement, il y a à peu près 1500 restaurateurs enregistrés à la Société des cafetiers. Ensuite, il y a tous ceux qui ne sont pas enregistrés, c'est-à-dire les kebabs, les tea-rooms, les petites buvettes, etc. Cela représente encore environ 800 à 900 établissements en plus, ce qui fait 2300 à 2400 débits de boisson sur notre canton. Je le redis, c'est plus qu'à Lyon, plus qu'à Bruxelles. Or le cake est toujours le même et tout le monde essaye d'en avoir une petite part.

J'aimerais aussi dire – je crois que mes chiffres sont plus ou moins exacts – que plus de 60% des restaurateurs en ville de Genève sont dans les chiffres rouges. Les restaurateurs doivent suivre une convention collective de travail qui est extrêmement rigide, avec des salaires minimaux, des horaires précis, cinq semaines de vacances annuelles, un treizième salaire; de plus, ils ont jusqu'à 27 taxes à payer.

En l'occurrence, il faudrait savoir si les gens qui exploitent ces buvettes ont suivi le cours de cafetier, si ces établissements sont en règle avec les services de l'hygiène, avec la Régie fédérale des alcools, s'ils sont en règle par rapport à l'OCIRT, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. Aujourd'hui, un restaurateur qui désire s'installer a des règles incroyables à respecter au niveau de l'OCIRT et cela prend énormément de temps pour faire les travaux qui sont demandés lors de l'ouverture.

Je peux comprendre la volonté de Manuel Tornare de créer cette buvette, cet endroit de convivialité, puisqu'on sait que l'été beaucoup de gens viennent dans les nouveaux établissements qui se sont ouverts soit aux Pâquis, soit vers l'Hôtel du Rhône, et qui sont, il est vrai, très sympathiques.

Le message que j'aimerais faire passer est le suivant. Il faut bien comprendre qu'un établissement de plus va créer des problèmes à ceux qui en exploitent déjà un aujourd'hui et qui ont, je le répète, de grosses difficultés. J'aimerais être sûr, si ce projet devait aller de l'avant, que toutes les règles qui sont prévues lors d'un fermage seront respectées. C'est très important. J'ai demandé le débat, parce que je trouvais l'interpellation de M. Losio intéressante et que c'était pour moi l'occasion de parler d'une profession qui est, je dois le dire, sinistrée en ce moment.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Je ne connais pas le cas qui préoccupe M. Losio et certainement que nous aurons bientôt d'autres nouvelles sur le déroulement et la suite de cette affaire. Il est évident que nous tenons aussi à ce que les conditions d'attribution des fermages soient respectées; la politique de M. Muller en cette matière a assez été critiquée pour ne pas aller dans le même sens que lui. Nous espérons donc que tout rentrera dans l'ordre rapidement.

Nous espérons aussi que ce lieu pourra ouvrir. Je ne connais pas ce domaine comme vous le connaissez, Monsieur Hatt-Arnold – vous transmettez, Monsieur le président – mais, s'il est vrai qu'il y a énormément de cafés à Genève, je pense qu'il faut retenir deux éléments. D'abord, il n'y en a pas le même nombre partout. Quand vous vous promenez en famille le dimanche entre le Jardin botanique et les bains des Pâquis, à part le restaurant de la Perle du Lac qui, en général, est complet et qui est cher, il n'y a pas beaucoup d'endroits sympas au bord du lac où vous pouvez vous arrêter pour boire quelque chose. Il y a peut-être une forte concentration de cafés ouverts jusqu'au samedi ailleurs dans la ville, mais le dimanche, à Genève, il n'y a pas grand-chose d'ouvert et surtout pas au bord du lac. La question de la répartition sur le territoire de la ville est donc aussi à étudier. On ne va pas faire des bains des Pâquis le bar exclusif du bord du lac, surtout que, pour aller boire un verre aux bains des Pâquis, il faut payer une entrée. D'où l'intérêt d'ouvrir cette petite buvette pour pouvoir boire un coup au passage sans avoir besoin de payer l'entrée des bains. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est qu'il y a aussi des genres de cafés différents. La buvette qui va ouvrir à cet endroit-là correspond à un public particulier, celui qui va pour jouer à la pétanque à côté des bains et boire une caipirinha. Il y a une ambiance particulière, un certain public. Si on ne donne pas l'autorisation d'ouvrir ce débit de boisson là, cette clientèle n'ira pas forcément boire un verre dans un des cafés avoisinants, ou dans un des grands hôtels de la rive droite.

C'est un argument qui a souvent été évoqué au sujet des débits de boisson dans les lieux alternatifs, à l'Usine ou dans ce genre d'endroit, en disant qu'ils enlevaient des gains aux cafetiers genevois. Mais ce n'est pas vrai, parce que les jeunes ou les personnes qui vont dans ces endroits-là y vont parce qu'il y a une certaine musique, une certaine ambiance, un certain type de boisson à un certain prix, et ils n'iraient pas forcément dans un autre café. Il très important de prendre en compte la catégorie, le style de l'établissement et l'endroit où il est situé.

Nous espérons vraiment que le magistrat pourra, en toute légalité et en respectant la loi et les procédures habituelles, ouvrir au plus vite cet établissement qui, je pense, aura beaucoup de succès. Celui qui existe actuellement au bord du lac a beaucoup de succès, c'est un des lieux très sympas à Genève en été.

**M. Pierre Maudet (R).** Je prends la parole brièvement. A de réitérées reprises dans ce Conseil municipal, nous avons été saisis de cas de figure qui se posaient dans le cadre des débits de boisson au bord du lac, mais également lorsque des fermages périllicitaient ou ne donnaient pas entière satisfaction. Pour ma part, j'observe qu'une discussion a été menée dans le cadre de la commission des finances sur la motion M-201, intitulée: «Egalité de traitement des fermages», qui devrait faire l'objet d'un rapport et qui devrait arriver dans notre Conseil.

Je souhaiterais vivement, et j'appuie dans ce sens-là les propos des préopinants, que le rapporteur... (*M. Oberholzer entre dans la salle.*) – il vient d'arriver dans la salle – fasse diligence pour que son rapport arrive sur nos tables, parce que régulièrement nous sommes saisis de cas d'espèce en matière de fermage. Des discussions ont lieu sur des problèmes particuliers, on évoque tel ou tel restaurant, mais jamais nous n'avons eu une discussion générale sur les conditions dans lesquelles ces débits de boisson peuvent ouvrir et fonctionner.

Monsieur le président, c'est un appel que je fais là directement à la personne concernée, mais de manière plus générale dans cette enceinte, pour qu'on puisse avoir cette discussion récurrente sur les fermages et la clore une fois pour toutes, pour que les règles du jeu soient établies et que chacun s'y plie.

**M. Georges Queloz (L).** Nous attendons aussi de recevoir prochainement le rapport de la commission des sports et de la sécurité, suite au renvoi de la motion

M-402 intitulée: «Pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève». A la commission, durant le traitement de cette motion, nous avons pu nous rendre compte que la mise à disposition du domaine public pour l'exploitation de débits de boisson ici et là se faisait à des conditions qui n'avaient rien à voir avec celles que connaissent les restaurateurs qui détiennent une patente, qui paient la taxe professionnelle, la taxe touriste et j'en passe.

La Ville met à disposition le domaine public, sauf erreur, à 45 francs le mètre carré pour six mois. C'est donc relativement dérisoire et cela fait un loyer d'environ 300 francs par mois pour l'exploitation d'une buvette. C'est insuffisant. Cela veut dire que la marge bénéficiaire est beaucoup plus grande pour celui qui exploite un débit de boisson sur le domaine public que pour celui qui a toutes les autres charges, comme mon collègue Blaise Hatt-Arnold en a fait état tout à l'heure.

Je crois que M. Losio a raison, il met le doigt là où ça fait mal lorsqu'il dit, je tiens à le relever, que cela sent un peu le copinage. De plus, le parc Mon-Repos est un legs, certaines conditions doivent être respectées et j'espère que la majorité de cette assemblée sera favorable à ce que les engagements pris par nos ancêtres soient respectés.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Lors des débats dans cette enceinte, il est toujours intéressant que des intervenants puissent apporter des faits et cela a été le cas de M. Losio, c'est son habitude. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt M. Hatt-Arnold qui nous a expliqué la situation. Le Parti démocrate-chrétien pense qu'on peut en déduire qu'il n'appartient pas aux autorités de développer une concurrence par rapport au secteur privé, surtout par rapport aux petits commerces.

Il est clair que si un concours est ouvert, des établissements privés, qui n'ont pas la possibilité de développer d'autres activités pour retrouver les chiffres noirs, pourraient se porter candidats et développer aussi, parce qu'ils ont le savoir-faire, l'ambiance qui est souhaitée par d'aucuns et par moi également.

Monsieur le président, je pense qu'il faut donner suite à l'excellente idée de M. Muller. Il faut établir un inventaire de tous ces établissements et voir dans quelle mesure il y a eu ouverture de concours et aussi dans quelle mesure nous pourrions faire en sorte que les privés apportent leur compétence.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je crois que M. Pattaroni n'a pas bien suivi le débat, car c'est un privé qui exploite déjà la Terrasse; c'est une buvette qui sert des petits mets chauds, mais ce n'est pas un restaurant. Cette buvette a un grand succès.

M. Hatt-Arnold a donné la preuve, quand il gérait le Café des Bains que, grâce à de l'imagination, de la créativité, un esprit d'entreprise, on arrive à faire d'un lieu peu fréquenté un lieu qui, tout à coup, attire énormément de gens. J'ai connu le Café des Bains, puisque j'habitais l'avenue du Mail, et avant que M. Hatt-Arnold reprenne ce restaurant il n'y avait pratiquement personne. Quand il l'a repris, cela a été un grand succès, qui dure encore, parce que l'image de M. Hatt-Arnold, sans vouloir le flatter, est toujours liée à ce café. M. Hatt-Arnold a donné un certain esprit à ce lieu, et il se passe la même chose avec la Terrasse.

M. Losio peut ironiser, mais la personne qui tient la Terrasse n'a pas été mon élève. J'ai été directeur du Collège de Candolle et j'ai eu à peu près 3000 élèves. Cet élève est resté durant deux ans au Collège de Candolle, après il a fait un apprentissage de cafetier. Notre ville est petite, même dans cette enceinte il y a d'anciens élèves du Collège de Candolle et, si on commence à parler de ces interactions-là, on n'en finit plus! Je crois que M. Losio a aussi eu des élèves qui sont présents ici et personne n'a parlé de copinage!

Ce que je constate, c'est que le privé qui exploite la Terrasse, une buvette qui a un énorme succès, peut-être trop, a des problèmes de voisinage. Il m'a été dit qu'à 3 h, voire 4 h du matin des clients sortent encore de cette buvette et dérangent certains habitants qui ne peuvent pas dormir. Déplacer la Terrasse du côté de l'orangerie Plantamour me semblait une bonne idée pour calmer le jeu dans le quartier. C'est aussi le rôle des autorités d'essayer de trouver ce genre de solution.

Certains mettent en avant des obstacles qui sont liés à des dispositions testamentaires. Je n'ai pas voulu faire du chantage, Monsieur Losio, j'ai simplement dit que si nous, Ville de Genève, reprenions maintenant tous les testaments, nous verrions que beaucoup ont été malheureusement transgressés, par exemple, le testament Revillod. M. Bernard Lescaze nous le disait souvent ici quand il était conseiller municipal et il continue à le dire au Grand Conseil: on a construit le bâtiment de la Société des Nations en transgressant le testament Revillod, idem en créant l'avenue de la Paix. Malheureusement, on a souvent transgressé les testaments. Il est vrai qu'à l'époque, quand M. Plantamour a légué cette propriété à la Ville de Genève, l'absinthe était un fléau. C'est pour cela qu'il avait interdit l'installation de restaurants ou buvettes sur le terrain qu'il léguait à la Ville de Genève. A l'heure actuelle, l'alcool est peut-être un fléau moindre, par rapport à la drogue. Ceux qui légueront, dans les années à venir, des terrains ou des propriétés à la Ville de Genève parleront peut-être plus de drogue que d'alcool. Il faut donc voir aussi dans quel état d'esprit ce terrain avait été légué à la Ville de Genève.

**M. René Winet (R).** J'ai tout de même une petite question à formuler. Est-ce que M. Tornare connaît bien son dossier? A mon avis, la Terrasse n'appartient pas à la Ville, car elle n'est pas sur le domaine public de la Ville mais sur le domaine public de l'Etat...

*M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).* On vient de le dire.

*M. René Winet.* Alors je n'ai pas compris. Mais j'aimerais savoir si la Terrasse sera déplacée à l'orangerie Plantamour ou s'il y aura deux établissements.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je réponds à M. Winet, parce que je crois qu'il n'a pas entendu ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est l'Etat qui a octroyé sans soumission la buvette La Terrasse à M. Sébastien Marti et j'ai dit aussi qu'actuellement nous n'avons pas encore l'autorisation de l'Etat pour en installer une à l'orangerie. Si nous ne recevons pas l'autorisation, tant pis, nous renoncerons et c'est au mois de septembre que s'ouvrira l'arcade du SEVE qui, je l'espère, aura un grand succès auprès des Genevois et des touristes qui fréquentent nos parcs.

Par contre, si nous obtenons l'autorisation de l'Etat, nous transférerons partiellement la Terrasse. Je suis en négociation avec Sébastien Marti pour faire en sorte que la Terrasse actuelle soit fermée et ne dérange plus les habitants.

*L'interpellation est close.*

**Le président.** Je passe la parole à M. Broggin pour son interpellation urgente I-119, intitulée: «Locaux commerciaux et espace événementiel au pont de la Machine».

**M. Roberto Broggin (Ve).** Monsieur le président, j'avais demandé de pouvoir développer mon interpellation lors du débat sur la proposition PR-349 qui concerne, entre autres, la réfection du pont de la Machine.

**Le président.** Excusez-moi, Monsieur Broggin, j'avais oublié; nous traitons donc votre interpellation avec la proposition PR-349. Nous passons à la motion urgente M-477.

**6. Motion de MM. Jacques Mino, Lionel Ricou, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer et Frédérique Perler-Isaaz: «Une assistance digne pour toutes et pour tous (requérants d'asile)» (M-477)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- à l'encontre de l'avis de tous les cantons, Berne vient de promulguer une loi qui exclut de l'assistance tout(e) requérant(e) d'asile débouté(e) d'avance par une décision de non-entrée en matière;
- en septembre 2003, M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat, déclarait: «Il faut éviter à ces gens de devoir entrer dans la clandestinité (...) nous appliquerons à la lettre les considérations de la Constitution helvétique, qui nous imposent (...) de permettre à chaque personne qui est dans notre pays de pouvoir y vivre avec un minimum, de pouvoir y vivre dignement.»;
- à Genève, l'Office cantonal de la population ne respecte pas l'aide d'urgence minimale qui est due à ces requérants (logement, nourriture). Ce service de police ne leur accorde que pour cinq jours un abri de la Protection civile et un bon de 5 francs pour le Restaurant Manora le matin, puis deux autres bons l'après-midi, en leur tenant un discours menaçant au cas où ils ne quitteraient pas la Suisse sans délai;
- ces personnes sont ensuite renvoyées à l'Aide aux requérants d'asile (qui dépend de l'Hospice général), puis au bureau d'aide au départ de la Croix-Rouge, qui leur tiennent le même langage;
- l'assistance due à ces personnes est reportée de la Confédération sur les cantons, notamment sur les villes, et donc aussi sur les structures de notre commune,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. intervenir auprès des autorités fédérales pour dénoncer les nouvelles mesures qui frappent les requérant(e)s d'asile débouté(e)s d'avance par une décision de non-entrée en matière et demander leur abrogation, de concert avec l'initiative de l'Union des villes suisses;

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, (349).

2. intervenir auprès des autorités cantonales pour qu'elles appliquent la Constitution helvétique et subviennent, de manière respectueuse des droits humains élémentaires, aux besoins de ces personnes laissées volontairement à l'abandon, notamment en améliorant leurs conditions actuelles en matière de logement et d'alimentation;
3. demander au Service social de la Ville de se coordonner avec les associations concernées pour venir en aide à ces personnes.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Nous avons pris bonne note de la réponse, datée du 19 mai 2004, du Conseil administratif à la question écrite QE-134, qui avait été posée afin de savoir comment le Canton et la Ville de Genève allaient s'organiser pour prendre en compte la nouvelle loi que Berne a émise contre une petite portion des requérants d'asile, qui sont ainsi encore plus discriminés que les autres. Cela dit, nous sommes encore dans le vague s'agissant de savoir comment la Ville et le Canton vont contribuer à cette aide.

Les mesures fédérales d'allègement budgétaire visent à humilier, à dégrader, à menacer les personnes qu'une minorité en Suisse ne rêve que de rejeter. Faute de ne pas encore oser ouvrir des camps où enfermer ces indésirables, il s'agit de leur rendre la vie suffisamment impossible pour espérer les voir partir d'eux-mêmes. Sauf que, ne sachant où aller, ces personnes restent quand même, mais dans des conditions infrahumaines, à la merci de jobs d'esclave et de trafics douteux.

A titre de rappel, un Suisse ou un étranger établi qui est dans la misère se voit payer son appartement, son assurance maladie, ce qui est la moindre des choses, et on lui garantit au moins 1100 francs par mois pour pouvoir manger et s'habiller. Les requérants d'asile habituels n'ont que 480 francs par mois pour se nourrir et s'habiller. Donc les gens qui disent, dans les bistrotts ou ailleurs, que les requérants sont mieux traités que les pauvres Suisses mentent effrontément. Pour ce qui est des requérants dont on ne veut même pas entendre la demande d'asile – ce qui est complètement illégal du point de vue du droit international – ils ne touchent dorénavant plus que trois bons de 5 francs par jour pour le Restaurant Manora. Comme ils sont logés à la Protection civile de Châtelaine, ils doivent descendre à pied à l'Office cantonal de la population pour toucher 5 francs le matin, puis l'après-midi ils doivent revenir pour recevoir deux fois 5 francs. Ils n'ont pas de quoi se payer le bus, bien sûr. Cela pour cinq jours et, après, on les renvoie dans la nature.

La Confédération n'a tiré aucune leçon de son passé peu glorieux en matière de refoulement des réfugiés; elle alimente depuis des décennies la xénophobie et le racisme en marginalisant tout travailleur étranger, qu'il soit saisonnier ou réfu-

gié. Le Canton se repose sur l'Office cantonal de la population, qui s'investit pour appliquer comme un bon élève cette politique fédérale inique. Cet office en fait même davantage que ce qui lui est demandé, puisque le Conseil d'Etat autorisait les requérants d'asile qui ne peuvent pas être refoulés à travailler au bout de trois mois et qu'il vient de décider, tout seul, depuis un mois, de supprimer l'autorisation de travail de tous ceux qui s'autosuffisaient en travaillant, en gagnant leur vie, en ayant un appartement. Ces personnes se retrouvent de ce fait à l'assistance et doivent être logées par l'Hospice général. Tout le monde y gagne, c'est vachement intelligent!

La Ville se doit de sauver quelque peu l'honneur en faveur de cette catégorie de personnes sans droit, la plus discriminée. Tout d'abord, en protestant avec énergie contre le sort qui lui est fait et en exigeant le respect des droits humains élémentaires prévus par nos Constitutions tant fédérale que cantonale. Elle se doit aussi d'appuyer le travail d'associations comme l'Agora (Aumônerie genevoise œcuménique pour requérants d'asile) ou l'Elisa (assistance juridique aux requérants d'asile), associations que notre Ville soutient déjà avec raison par ses subventions, même si elles restent modestes pour l'instant.

Nous savons que le Conseil administratif est favorable à notre demande et que les responsables du Service social de la Ville, en lien notamment avec ceux du Square Hugo, sont déjà mobilisés. Il faut juste en faire davantage. Si nous ne pouvons pas changer la politique fédérale par une simple protestation, nous pouvons au moins anticiper sur le terrain les conséquences dramatiques que cette politique implique. Le travail d'accueil et d'aide se fait en amont et il s'agit pour nous de passer d'urgence la deuxième vitesse afin d'éviter l'exclusion et la marginalisation de ces personnes, sans attendre que le mal soit fait de manière irrémédiable. Nous remercions le Conseil administratif pour l'écoute qu'il accordera à notre demande.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Je remercie le Conseil municipal d'avoir accepté la clause d'urgence de cette motion hier soir. C'est une chose heureuse, parce qu'il se trouve que, durant l'été, tout s'arrête pour le monde politique, mais que la détresse humaine, elle, ne prend pas de vacances. Qui va alors s'occuper de ces personnes? L'objectif de cette motion est clairement exprimé dans les invites. D'une part, la politique d'asile calamiteuse menée par la Confédération et par l'extrême droite ne fait rien d'autre que produire des clandestins – cela m'émeut à un tel point que je suis en colère – et, d'autre part, à cause du manque d'anticipation et de réflexion de notre Canton, on se retrouve dans une organisation extrêmement lacunaire.

J'ai pris bonne note de la réponse du Conseil administratif, datée du 19 mai 2004, à la question écrite QE-134 de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio; je constate

qu'elle démontre bien certains malaises dans cette République, je cite: «Cependant, il apparaît que les mesures cantonales restent limitées et qu'elles ne seront probablement pas sans conséquence sur les lieux d'accueil d'urgence.» Alors de quoi parle-t-on? On parle de la commune, en l'occurrence la Ville de Genève, qui va être toujours plus sollicitée pour ces lieux d'accueil. Je remercie M. Tornare qui a tout de même entamé un certain nombre de démarches depuis le début de l'année, face à cette catastrophe sociale à venir. En effet, s'il n'y a aujourd'hui que quelques personnes victimes d'une non-entrée en matière et livrées à elles-mêmes – M. Mino a donné quelques explications, j'y reviendrai peut-être – il n'en reste pas moins que c'est sur le territoire de la Ville que ces personnes vont devoir se réfugier, car c'est sur le territoire des villes que les effets de la pauvreté, de la détresse et de l'exclusion se manifestent. Chacun sait que c'est dans les centres urbains que les personnes désœuvrées et en situation clandestine, celles dont on ne veut pas, vont se réfugier.

Je ne vais pas paraphraser M. Mino, mais je dirai encore que M. Unger avait pris l'engagement d'éviter à ces personnes de devoir entrer dans la clandestinité. Je rappelle qu'en ce moment cela concerne quelques personnes, mais qu'au 31 décembre la situation ne va qu'empirer. Il est évident que le Canton est un peu pris au piège: il est obligé d'appliquer cette nouvelle loi entrée en vigueur au mois d'avril, il se retrouve piégé, parce qu'il se rend bien compte que cette loi est inique, mais il l'applique tout de même.

Mesdames et Messieurs, ces personnes survivent dans un abri de protection civile, elles sont désœuvrées tout au long de la journée, en ayant en poche un bon Manora de 5 francs le matin et deux autres l'après-midi, elles ne bénéficient d'aucun lieu d'accueil, elles doivent se déplacer à pied. Certes, il fait beau, c'est encore heureux, on peut imaginer que c'est une promenade, mais que va-t-il se passer dès cet automne? Il faut savoir que des personnes désœuvrées sont forcément approchées par d'autres qui essaient de les enrôler dans des actes criminels. Cela, c'est prouvé. D'ailleurs l'Office cantonal de la population s'en inquiète, le taux de criminalité augmente et, d'ores et déjà, on peut penser que ce taux de criminalité va continuer à augmenter.

J'aimerais terminer sur le respect de la Constitution fédérale par rapport à une loi qui est complètement discriminatoire. On a déjà des minima vitaux dans ce pays qui sont à géométrie variable et, là, on ne fait que créer un minimum de plus. En termes de politique sociale, il serait bon de taper sur le clou; je sais que M. Tornare l'a déjà fait, que le Canton l'a fait aussi et il faut que cela continue. C'est en tapant sur le clou qu'on pourra obtenir quelque chose en termes de politique sociale, pour que ces personnes puissent bénéficier d'un lieu d'accueil de jour et d'une prise en charge qui leur permettent, avec le bureau d'aide au départ, de prévoir leur départ d'une manière digne.

**M. Lionel Ricou** (DC). Nous, groupe démocrate-chrétien, avons également signé cette motion, parce que nous souhaitons que la Ville puisse venir en aide à cette catégorie de requérants d'asile qui ont reçu une décision de non-entrée en matière concernant leur demande d'asile. Je ne vais pas revenir sur la description qu'a faite Jacques Mino de la situation de ces personnes qui vivent avec moins de 15 francs par jour, il a évoqué et décrit leur situation. En revanche, il y a un certain nombre de raisons, en particulier trois raisons, qui militent en faveur de cette motion et qui nous ont incités à la soutenir. La première raison est une raison de principe. En vertu du slogan du Parti démocrate-chrétien «Au centre, l'humain», notre groupe ne peut pas tolérer que des êtres humains complètement démunis, après avoir fait confiance à nos institutions, puisqu'ils ont fait une demande d'asile, après avoir espéré pouvoir bénéficier d'une protection de notre pays, que ces personnes ne reçoivent pas une aide minimale leur permettant de vivre dans la dignité dans cette ville de Genève que le nouveau président du Conseil municipal a eu l'occasion de décrire comme relativement prospère.

La deuxième raison qui nous incite à soutenir cette motion est que nous ne faisons que répondre à cet antique devoir incombant à toutes les cités, qui est le devoir d'hospitalité, qui oblige notre cité à accueillir tout réfugié ou toute personne dans le besoin qui se présente à ses portes. En Suisse, il faut relever que ce devoir d'hospitalité, le droit d'asile, est particulièrement mis à mal sous la pression d'une certaine droite dure et xénophobe. Depuis bientôt deux décennies, la Suisse n'a cessé de restreindre son droit d'asile. Je ne vais pas citer toutes les mesures qui ont été adoptées depuis bientôt vingt ans, ni toutes celles qui sont proposées par le conseiller fédéral Blocher, en charge de ce dossier.

Quoi qu'il en soit, pour le groupe démocrate-chrétien, en soutenant la motion M-477 nous exprimons notre refus d'une telle politique, qui considère que les requérants d'asile, dans le fond, ne seraient que des personnes qui abuseraient de notre système. J'aimerais rappeler que cette droite dure et xénophobe veut nous faire croire que 99% des requérants d'asile abuseraient de notre système. Il faut savoir que, même pour la Confédération, la moitié des requérants d'asile ne peuvent pas être renvoyés dans leur pays, puisqu'il y règne soit une tension, soit une crise grave qui interdit de tels renvois.

Enfin, la troisième raison est qu'en excluant ces personnes de l'aide sociale – elles qui ont fait confiance à nos institutions, je le rappelle – nous en jetons certaines dans les bras de gens qui risquent d'abuser de leur situation précaire. Nous les incitons par là à commettre des vols ou d'autres actes délictueux, uniquement parce qu'elles sont contraintes de survivre, ce qui aura pour résultat de troubler la paix et la quiétude de nos concitoyens. Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à renvoyer cette motion au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** D'abord, je voudrais applaudir l'éveil politique et citoyen de ma collègue Nicole Valiquier Grecuccio, qui avait déposé le 10 mars la question écrite QE-134 à ce sujet et qui nous a déjà permis d'avoir une première réponse du Conseil administratif.

Concernant la motion M-477, je me réjouis, et avec moi l'ensemble du groupe socialiste, qu'elle ait été cosignée par un parti de droite, même si c'est une partie très centrée de ce parti qui s'est exprimée. Il nous semble que certains sujets devraient transcender les clivages gauche/droite et que cette thématique-là, notamment, devrait être portée par l'ensemble des partis dans cette enceinte, ou en tout cas le plus grand nombre, car nous nous faisons peu d'illusions sur le soutien qu'un tel texte peut avoir de la part de l'Union démocratique du centre...

Le texte que nous avons proposé n'est peut-être pas le plus parfait des textes que nous aurions pu proposer, mais l'important pour nous était vraiment de dire non, ce n'est pas possible en 2004 de se comporter comme cela. Quand on a une charge citoyenne, politique, il faut dire dans les diverses enceintes, et même dans celle-ci qui est municipale, que c'est une politique désastreuse, monstrueuse. L'important est d'avoir une posture humaine et de dire que ce n'est pas possible, qu'on ne peut pas traiter les gens comme cela, qu'on n'est pas d'accord. On a vu récemment dans le débat du Conseil national qu'il y a encore eu un durcissement plus fort de la loi. Alors il faut dire qu'on est au courant, qu'on lit les journaux, qu'on regarde la télé, qu'on écoute la radio et qu'il y a certaines limites à partir desquelles ce n'est plus possible d'entrer en matière; c'est tout simplement nauséeux et aujourd'hui, conseillères et conseillers municipaux, nous avons une responsabilité, nous voulons l'assumer jusqu'au bout et dire dans cette enceinte que ce n'est pas possible.

Je pense que personne ici ne voudrait, une seule seconde, être dans la peau de ces hommes et de ces femmes à qui on inflige cela. Le groupe socialiste avec, j'espère, l'ensemble des groupes de ce Conseil municipal – car cela ne devrait pas être un combat politique – souhaite dire qu'il n'est pas d'accord, que cette loi-là n'est pas humaine. Nous sommes des humains et nous voulons traiter les gens comme des personnes humaines; le minimum des minimums, dans cette ville si riche – et même si elle l'était moins – est de dire que ce n'est pas possible de traiter les gens de cette manière. J'espère que nous serons nombreux sur ces bancs à le dire.

Le débat est très largement fédéral et peu municipal, malheureusement. De la part de nos conseillers administratifs, heureusement, on a entendu des discours humains, disant que cela n'allait pas. Nous aimerions que la Ville utilise au maximum la marge de manœuvre qu'elle a; nous savons qu'elle est ténue, mais nous espérons que la Ville l'utilisera de la manière la plus dynamique, la plus novatrice possible.

Nous espérons aussi que la Ville réussira à réveiller un peu plus le Canton. Dans cette salle, les partis de droite sont minoritaires, mais ils sont majoritaires au Grand Conseil. J'aimerais tellement, Mesdames et Messieurs de l'Entente, que vous fassiez votre travail de relais auprès de vos collègues députés pour leur dire qu'il y a là quelque chose à faire, que c'est très important pour une ville comme la nôtre, qui se gargarise, et souvent à raison, d'être la ville des Accords de Genève, des conventions sur les réfugiés. Il faut dire aux conseillers et conseillères d'Etat que, sur ce dossier-là, on ne peut pas rester insensibles, qu'il faut utiliser sa marge de manœuvre politique et dire que ce n'est tout simplement pas acceptable.

Voilà, c'est le discours du Parti socialiste, c'est un discours assez émotif. L'ensemble des arguments ont été donnés à la fois par MM. Mino, Ricou et M<sup>me</sup> Perler-Isaaz. Je ne vais pas revenir ici sur les cinquante ans de politique discriminatoire qu'on a menée dans ce pays, aussi bien en matière de loi sur l'asile que de loi sur les étrangers. Pour nous, cela fait bien longtemps que la limite est franchie, mais, sur ce point-là, j'aimerais un réveil citoyen et que tous ensemble nous disions non! (*Applaudissements.*)

#### *Préconsultation*

**M. Pierre Rumo (T).** Le Département fédéral de justice et police de M. Blocher a pris cette décision pour lutter contre les abus. C'est vrai, il existe des abus en matière d'asile, c'est dans la pratique, nous ne pouvons pas le nier. Malgré tout, il me semble que ces dispositions nouvelles sont tout à fait contraires aux droits de l'homme. Je ne répéterai pas certaines choses qui ont été dites par les préopinants.

Les conditions prévues par les nouvelles dispositions fédérales me semblent contraires à la Constitution helvétique, votée il y a quelques années, et également à des directives prises par l'Hospice général, lorsque M. Guy-Olivier Segond était à la tête du Département de l'action sociale et de la santé. Il existe des directives disant que toute personne a droit à un traitement humain, notamment en matière de logement et de subsistance. La solution adoptée à l'heure actuelle, qui prévoit un logement pendant cinq jours dans un abri de protection civile, en général en sous-sol, et des bons pour le Restaurant Manora – pourquoi seulement celui-là? – pendant quelques jours, me semble totalement discriminatoire.

Par ailleurs, comme l'a rappelé M. Mino – même si ce n'est pas l'objet de la motion, il est important de le souligner – des requérants d'asile qui sont installés depuis plusieurs années en Suisse et qui travaillent ne peuvent plus travailler, alors qu'on sait pertinemment qu'ils ne pourront pas être renvoyés dans un délai proche. Les employeurs sont avertis que ces personnes ne peuvent plus travailler

et, ensuite, vient la décision de l'assurance chômage disant qu'ils ne sont plus «plaçables», puisqu'ils doivent quitter la Suisse! Ces personnes qui arrivaient à subsister et à vivre d'une manière totalement indépendante avec des revenus en général assez modestes, puisque la plupart des requérants d'asile ont des emplois relativement peu rémunérés, doivent se contenter des minimums vitaux prévus par l'Hospice général. Même si ce n'est pas l'objet de la motion elle-même, il faut souligner qu'il y a là discrimination et durcissement des dispositions en matière d'asile pour les requérants pour lesquels on n'entre pas en matière, mais également pour ceux qui sont parfaitement intégrés dans notre canton.

Nous avons eu un espoir lors du changement de directeur à la tête de l'Office cantonal de la population – je crois que c'était une des dernières décisions prises par M. Segond avant son départ en 2001. L'ancien directeur faisait des déclarations parfois fracassantes en matière d'asile et nous pouvions espérer un changement et un accueil plus positif des requérants d'asile. Force est de constater que la nouvelle direction de l'Office cantonal de la population adopte la même attitude, voire peut-être une attitude plus régressive, plus restrictive que l'ancienne.

Il me semble que la motion M-477 doit être acceptée, surtout que nous savons que les requérants d'asile dont la demande a été refusée ne pourront pas, pour la plupart, être renvoyés dans un délai proche, car un renvoi serait dangereux ou simplement impossible. Comme certains l'ont rappelé, M. Manuel Tornare a déjà proposé des solutions pour ces requérants d'asile et la Ville doit continuer à faire le maximum pour les aider. Sur cette question très importante, le Parti du travail n'aura pas la liberté de vote, mais votera unanimement en faveur de cette motion.

**M. Marc-André Rudaz (UDC).** Mesdames et Messieurs, si vous voulez commencer à siffler, alors sifflez, car vous n'aimerez peut-être pas ce que vous allez entendre, mais il me faut quand même le dire!

De par le monde, il y a des réfugiés politiques et il faut les soutenir. Il faut absolument maintenir ce soutien et, pour l'Union démocratique du centre, c'est clair. Cela dit, 40 000 personnes meurent tous les jours de faim, vivent dans la misère – en tout cas, d'après ce qu'on peut lire dans les journaux – et ce ne sont pas forcément des réfugiés politiques. Malheureusement, il y a 700 millions de personnes du Sud, dont ma famille, qui essayent de trouver du travail dans le Nord et on ne sait pas où cela va finir.

D'un point de vue humain, bien sûr, il faut faire quelque chose. La Confédération a entrepris des démarches pour accepter les vrais réfugiés politiques, parce que nous n'avons plus les moyens de continuer à dépenser de l'argent pour des personnes qui ne sont pas de vrais réfugiés politiques. A Genève, nous croyons être une ville riche, mais nous sommes de plus en plus endettés, et le Canton

aussi. Bientôt, il n'y aura plus d'appartements pour nos enfants, nous avons déjà actuellement de la peine à trouver un logement. Bien sûr, votre politique est bonne et fantastique, bien sûr on y souscrit, mais elle est totalement impossible à moyen terme, nous ne pouvons pas continuer comme cela.

Si la Suisse élimine ceux qui ne sont pas de vrais réfugiés politiques, avec cette motion, Mesdames et Messieurs, vous allez attirer ici tous les réfugiés économiques, qui ont effectivement des problèmes et qui ne sont pas plus mauvais que les autres. Nous n'avons rien contre ces gens, mais où cela va-t-il finir?

Plutôt que ce soit la Ville qui paie vos âneries, plutôt que de demander à la Ville, c'est-à-dire aux braves citoyens qui ont déjà des problèmes, de payer pour de pseudo-réfugiés politiques, qui ont dès le départ été écartés par les services administratifs de la Confédération, je vous propose d'utiliser vos jetons de présence pour créer une fondation de droit privé qui les aide au niveau individuel dans leur pays; je suis prêt, personnellement, à mettre aussi mes jetons de présence. Mais votre politique, qui est pleine d'humanisme, devient malheureusement un non-sens!

**Le président.** Merci, Monsieur Rudaz. Je transmets donc vos propos à l'ensemble de l'assemblée.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Nous sommes face à une motion extrêmement difficile, car elle porte sur les requérants d'asile qui sont déboutés dès le départ, la Suisse n'acceptant pas d'entrer en matière sur leur problème.

En ce qui concerne le Parti libéral, nous pensons qu'il convient de voir le problème de deux façons. D'abord, au niveau global, la loi stipule que, lorsque les requérants sont déboutés dès le départ, un minimum de prestations leur sont allouées et le minimum des minimums – l'insuffisant, je vous l'accorde – c'est trois fois 5 francs par jour. Je suis d'accord qu'au niveau individuel ces prestations apparaissent extrêmement choquantes. Lorsqu'une personne ne reçoit que trois fois 5 francs par jour, qu'elle habite dans un abri, qu'elle ne sait pas ce qui va lui arriver et qu'elle doit quitter les lieux, c'est quelque chose d'inadmissible dans notre société.

Cependant, nous sommes face à un problème global qui est que la Suisse ne peut pas, contrairement à ce qu'invoque l'angélisme des démocrates-chrétiens, accueillir tout le monde sur sa terre. Il y a des gens qui, malheureusement, n'entrent pas dans les conditions d'accueil qui sont fixées par la loi et nous ne voulons pas qu'il soit dit dans tous les pays qu'en Suisse, même lorsqu'on ne remplit

pas les conditions, on est accueilli, logé et nourri. La décision a été prise à Berne que, dans ces cas-là, les mesures seraient drastiques et que ces personnes seraient simplement accueillies avec trois fois 5 francs par jour et logées dans des sous-sols. Voilà ce qui a été décidé au niveau global et pourquoi cela a été décidé ainsi.

Au niveau individuel, nous répétons que nous, Parti libéral, nous trouvons que ce sont des mesures extrêmement difficiles à accepter. Au niveau global, pour les raisons que je viens d'expliquer, nous ne pouvons pas soutenir la motion M-477, parce que nous sommes obligés d'appliquer la loi. Lorsque la Suisse décide que certaines personnes ne remplissent pas les conditions, il ne convient pas de leur offrir un eldorado, que cela se dise et que de plus en plus de requérants d'asile arrivent, alors que nous n'aurons pas les moyens de gérer ces personnes.

Toutefois, même si nous ne pouvons pas soutenir cette motion, nous ne voterons pas contre, nous nous abstiendrons.

**M. Alain Fischer (R).** Comme M<sup>me</sup> Fontanet vient de le dire, ce dossier est très délicat. Il est vrai que la loi de la Confédération prime sur la loi de la commune et que, comme indiqué dans les deux premières invites de la motion, la Confédération et le Canton suppléent la Ville. En revanche, je suis étonné par la troisième invite, qui demande au Service social de la Ville de se coordonner avec les associations concernées pour venir en aide à ces personnes, parce que cela donne l'impression que le Service social de la Ville de Genève ne fait rien, or ce n'est pas le cas... (*Dénégation de M. Tornare.*)

Monsieur Tornare, vous avez beau faire un signe de la main, je vous dis que ce n'est pas le cas. Ayant siégé durant quatre ans à la commission sociale et de la jeunesse, j'ai vu que la Ville met tout en œuvre pour toutes les personnes qui sont dans le besoin, quelles qu'elles soient. Mais nous ne pouvons pas en dire plus dans cette enceinte...

Tout le monde a parlé d'un revenu de trois fois 5 francs par jour, d'un abri à la Protection civile, il est vrai que c'est dur, mais nous avons aussi un système social qui nous le permet. Compte tenu de la difficulté de réaliser les invites de cette motion, nous, groupe radical, nous nous abstiendrons et, en fonction de ce qui sera décidé par la suite, nous voterons ou non ce que le Conseil administratif nous proposera, mais tout en restant dans la légalité, en respectant les lois cantonales et fédérales.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Au nom du Conseil administratif, je souscris totalement aux discours humanistes que j'ai entendus sur le res-

pect de la dignité humaine. Je crois qu'il y a une distorsion, et c'est là le problème, entre une certaine Berne fédérale et l'esprit de 1536, l'esprit de Genève. Quand vous allez à la place du Molard, vous pouvez voir sous la tour du Molard l'inscription «Genève, cité de refuge». Depuis 1536, Mesdames et Messieurs de l'Union démocratique du centre, Genève a accueilli les réfugiés religieux, puis politiques, parfois sociaux et économiques. Cela doit perdurer, en tout cas c'est le désir majoritaire, j'en suis certain, de la population de la Ville de Genève et même du canton.

Il est vrai qu'une majorité au Conseil fédéral – mais pas l'unanimité, puisque, l'autre jour, nous avons reçu une conseillère fédérale qui nous a prouvé le contraire – pratique des transferts de charges sur les cantons dans de nombreux domaines: culturel, sportif, social ou autres, et, évidemment, les cantons aussi pratiquent des transferts de charges sur les communes. Mais il y a aussi, et c'est l'objet de cette motion urgente, à l'heure actuelle – je pèse mes mots – une politique irresponsable de la majorité du Conseil fédéral, qui est comparable à la politique qui a été pratiquée par certains politiciens, à l'époque, en Suisse – ce n'était que des hommes – pendant la Seconde Guerre mondiale. M<sup>me</sup> Stauffer-Stitelmann, qui a reçu la médaille «Genève reconnaissante», a raison d'oser cette comparaison et nous la soutenons.

Alors que fait la Ville de Genève à l'heure actuelle? La Ville n'a pas attendu longtemps pour réagir et je m'en suis largement expliqué auprès de la commission sociale et de la jeunesse; j'ai même distribué aux commissaires de cette commission l'enregistrement d'une émission d'une heure de la Radio suisse romande sur le sujet – j'espère que certains l'ont écouté. Cela prouve que nous, Conseil administratif, nous œuvrons en matière de politique sociale dans ce domaine bien précis sur deux axes; évidemment, nous œuvrons grâce au vote du Conseil municipal au moment des budgets, ou avec son approbation ponctuelle.

Premier axe, nous augmentons les sommes pour les associations, comme l'a dit Jacques Mino, comme Elisa, association dont M<sup>me</sup> Stauffer-Stitelmann est l'un des pivots. Nous avons aussi subventionné l'EPER, l'œuvre d'entraide des Eglises protestantes de Suisse, vous le savez, et cela n'a pas toujours été bien compris; j'assume et je l'ai dit dans l'émission de la radio où l'on m'a posé la question. Nous augmentons, grâce à vous, les allocations pour ces personnes-là et vous savez qu'à la fin de septembre, début octobre, nous allons ouvrir le deuxième Square Hugo dans le restaurant anciennement Chez Bouby, sur la rive droite, pour accueillir aussi une partie de ces personnes, surtout les femmes et les enfants, puisqu'au Square Hugo de la rive gauche il y a des problèmes de cohabitation entre enfants, femmes et personnes du sexe masculin. Les cohabitations sont parfois délicates.

Le deuxième axe est la stratégie au niveau politique. M<sup>me</sup> Perler-Isaaz, qui est membre de la Plateforme de coordination contre l'exclusion et qui représente le

Centre social protestant (CSP), pourra vous le dire, nous avons essayé de réformer la Plateforme de coordination contre l'exclusion, parce que maintenant il y a une soixantaine d'associations, fondations, groupements, services sociaux cantonaux ou municipaux, et autres qui font partie de cette plateforme et que cela devenait ingérable. Nous avons splitté la Plateforme de coordination contre l'exclusion par thèmes. Pas plus tard que mardi dernier, nous avons réuni la commission restreinte qui s'occupe des lieux d'accueil d'urgence, avec toutes les associations du canton, les services publics ou privés qui s'occupent de ces personnes, pour prendre les décisions qui s'imposent.

Il s'agit, comme plusieurs l'ont déjà dit – et je les en remercie – de respecter la dignité humaine pour que nous soyons en ordre avec notre conscience. Je suis bien d'accord que nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde, mais nous pourrions nous poser la question suivante: pourquoi dans ce pays accueille-t-on aussi de grandes fortunes qui sont, parfois, d'origine assez douteuse, voire mafieuse? Par exemple, on sait que certaines grandes fortunes qui viennent de Russie sont des fortunes vite faites, et que ces personnes-là obtiennent des permis d'établissement très rapidement, parce qu'elles paient plus d'impôts. Ce n'est pas la politique que je souhaite, j'estime qu'il faut avant tout aider ceux qui souffrent et pas forcément offrir un havre de paix à ceux qui en ont déjà trop, bien trop et encore trop!

Je souhaiterais que la motion M-477 soit renvoyée au Conseil administratif et à la commission sociale et de la jeunesse, pour que je puisse donner des explications supplémentaires en plus de celles que j'ai déjà données dans un passé récent. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno** (S). Je demande l'appel nominal sur ce texte.

**Le président.** Etes-vous suivie dans votre demande de vote nominal, Madame Salerno? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Il en sera donc fait ainsi.

Monsieur le conseiller administratif, le double renvoi au Conseil administratif et à la commission sociale et de la jeunesse est-il vraiment nécessaire? Monsieur Mino, vous avez la parole.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Monsieur le président, la motion M-477 est urgente et il faut la renvoyer au Conseil administratif, parce que, même s'il n'y a que quelques dizaines de personnes qui attendent des mesures, il faut leur

répondre rapidement.

**Le président.** Nous votons par vote électronique. Le double renvoi au Conseil administratif et à la commission sociale et de la jeunesse n'étant pas possible, nous voterons d'abord la prise en considération de la motion et, ensuite, son renvoi éventuel à la commission sociale et de la jeunesse.

**Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la motion est acceptée par 41 oui contre 11 non (16 abstentions).**

*Ont voté oui (41):*

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. David Carrillo (S), M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M<sup>me</sup> Caroline Schum (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (T), M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Gilles Thorel (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Ont voté non (11):*

M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Michel Ducret (R), M. Eric Fourcade (UDC), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (UDC), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Frédy Savioz (UDC).

*Se sont abstenus (16):*

M. Alexis Barbey (L), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M<sup>me</sup> Claudine Gachet (R), M. Jean-Marie Hainaut (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L),

M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M<sup>me</sup> Bérengère Rosset (L),  
M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):*

M. Guillaume Barazzone (DC), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M<sup>me</sup> Monique Cahannes (S), M. Alain Comte (T), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AdG/SI), M. Alain Fischer (R), M<sup>me</sup> Liliane Johner (T), M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI).

*Présidence:*

M. Gérard Deshusses (S), président, n'a pas voté.

**Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion à la commission sociale et de la jeunesse est accepté par 43 oui contre 13 non (11 abstentions).**

*Ont voté oui (43):*

M. Alexis Barbey (L), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. David Carrillo (S), M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Bérengère Rosset (L), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M<sup>me</sup> Caroline Schum (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (T), M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Gilles Thorel (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. René Winet (R).

*Ont voté non (13):*

M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Eric Fourcade (UDC), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (UDC), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), M. Jean-

Pierre Oetiker (UDC), M. Georges Queloz (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schwein-gruber (L), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Se sont abstenus (11):*

M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Michel Ducret (R), M<sup>me</sup> Claudine Gachet (R), M. Jean-Marie Hainaut (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Patrice Reynaud (L), M. François Sottas (AdG/SI).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):*

M. Guillaume Barazzone (DC), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M<sup>me</sup> Monique Cahannes (S), M. Alain Comte (T), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AdG/SI), M. Alain Fischer (R), M<sup>me</sup> Liliane Johner (T), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI).

*Présidence:*

M. Gérard Deshusses (S), président, n'a pas voté.

- 7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 mars 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 970 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle N° 1591, feuille 54 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue de la Forêt 11, propriété de la communauté héréditaire Beurret (PR-341 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. David Metzger.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Proposition, 6427.

La commission des finances s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin 2004, sous la présidence de M. Didier Bonny, afin d'étudier cet objet. Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Gisèle Spescha pour ses excellentes notes de séances.

*Audition de M. Christian Ferrazino, président du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de Mme Wiedmer-Dozio, responsable du Service d'urbanisme, et de M. Ruegg, responsable du Service des opérations foncières.*

M. Ferrazino commence par préciser que 95% des occasions d'achat ne sont pas retenues. Il explique qu'on s'est intéressé à la parcelle N° 1591 car le choix des propositions retenues se porte sur deux axes: le périmètre CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) aux Eaux-Vives et le secteur de la Forêt. Des copies de l'expertise sur cet objet sont distribuées aux commissaires.

M. Ruegg explique qu'en automne 2003 la communauté héréditaire Beurret a approché la Ville pour une vente de gré à gré de leur parcelle. Il s'agit d'une propriété de 3237 m<sup>2</sup>, comprenant une maison des années 1940, en relativement bon état et libre de tout occupant. Ce site se caractérise par sa grandeur, sa bonne arborisation et sa végétation remarquable. Pour étayer ces propos, M. Ruegg projette de nombreuses photos de la parcelle, de la maison et du quartier. La Ville aimerait créer une pénétrante verte. M. Ruegg précise que les négociations ont eu lieu au début de l'année et que le montant de l'acquisition a été fixé à 1,9 million. Il ajoute enfin que la maison pourrait être attribuée à l'association Le Trialogue et que la Ville deviendrait copropriétaire du chemin de la Forêt.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio présente alors quels sont les enjeux de cette acquisition. Les potentialités à bâtir en ville de Genève ne sont pas énormes et, dans ces secteurs, l'urbanisation est difficile. En effet, le processus d'urbanisation est très lent, voire en panne, les mécanismes fonciers ne fonctionnant plus. La Ville s'est alors demandé comment raviver l'urbanisation.

A cet effet, elle dispose de trois moyens pour acquérir des biens fonciers: le droit de préemption, les négociations à l'amiable et les cessions gratuites de terrain. La Ville n'utilise pas ces moyens n'importe où et elle ne veut pas se substituer aux privés. Elle a donc une stratégie et une politique foncière. La Ville va promouvoir la création de logements, assurer des infrastructures de transport et prévoir des équipements de proximité. C'est pourquoi la Ville s'est focalisée sur deux secteurs prioritaires. D'une part, à proximité de la gare des Eaux-Vives, car peu de logements sédentaires proches y sont concevables. D'autre part, dans le secteur de la Forêt, notamment parce qu'il est dans le prolongement immédiat de la ville dense, et proche des infrastructures de transport tel le tram. Par ailleurs, la Ville s'est déjà engagée dans ce périmètre en acquérant différentes parcelles.

Afin d'avoir le minimum de réactions négatives, l'opération a fait l'objet

d'une concertation avec la population. M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio ajoute que, pour le secteur de la Forêt, on essaie de créer une épine dorsale piétons-cyclistes, tout en réservant un périmètre pour une future école (un demi-groupe scolaire, environ 6000 m<sup>2</sup>).

Un plan du secteur concrétisant la stratégie d'action est distribué à la commission. M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio le commente. Elle explique que la Ville a déjà acquis certains terrains par droits de préemption, par ventes de gré à gré ou par cessions gratuites dans ce périmètre. A proximité de la future école, des parcelles clés à acquérir doivent retenir une attention toute particulière. M. Ruegg est en contact avec les différents propriétaires au cas où ils auraient l'intention de vendre. Il y a également des parcelles appartenant au Canton. En conclusion, la parcelle de l'hoirie Beurret est intéressante, car elle va permettre de renforcer l'épine dorsale dans ce quartier et, à terme, d'offrir une potentialité pour un équipement de proximité.

#### *Questions des commissaires*

A un questionnaire qui s'interroge sur le prix d'acquisition, M. Ferrazino répond qu'il est raisonnable par rapport au marché actuel.

Ce commissaire demande quelle est la politique d'investissement et quelle part est réservée à l'achat de terrains. M. Ferrazino explique que 5 millions par année sont prévus en moyenne au programme financier quadriennal et le seront au plan financier d'investissement. Il ajoute qu'il ne faut pas s'empêcher de saisir une bonne occasion parce que la situation financière est mauvaise. Dans le cas d'espèce, M. Ruegg précise que, si on rate cette affaire, une telle opportunité risque de ne se représenter que dans une quarantaine d'années.

Un autre commissaire s'inquiète de la réaction des habitantes et habitants face au processus d'urbanisation dans le secteur de la Forêt. M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio explique qu'une collaboration étroite a été instaurée avec les propriétaires et les habitants. Elle-même et M. Ruegg rencontrent les gens à chaque événement nouveau afin d'établir un climat de confiance.

Un commissaire se demande si l'association Le Trialogue pourrait s'installer dans la maison en l'état ou si des aménagements seraient nécessaires. Il lui est répondu que seuls de petits travaux seraient nécessaires.

Une commissaire est restée perplexe quant à l'urgence de l'objet étant donné qu'il ne s'agit pas de l'exercice d'un droit de préemption. Selon elle, le Conseil municipal doit avoir le temps d'étudier sereinement les différents objets et prendre le temps de mûrir la décision politique. M. Ruegg répond que lors des négociations de la vente de gré à gré, au début de l'année, le service s'est engagé à ce que le Conseil municipal prenne position dans les six mois, c'est-à-dire vers

le mois de juin. Ces remarques ne satisfont pas tellement la commissaire.

Cette dernière aimerait des précisions sur la volonté de la Ville de faire un plan de site dans le secteur de la Forêt. M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio explique qu'il y a pour l'instant une intention de faire un plan de site. En effet, ce secteur comporte à la fois des potentialités d'urbanisation et des sites qui méritent d'être protégés, tels les parcelles très arborisées ou certains bâtiments qui auraient des qualités patrimoniales. M. Ferrazino ajoute que le plan de site rassure les habitants. Il est normal de donner une vision plus large, de dire qu'on prévoit telle densité et telle urbanisation et qu'en contrepartie on s'engage à préserver certaines zones. M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio relève que ce secteur se prête très bien au plan de site, car on pourrait créer un couloir de verdure. On pérenniserait ainsi une partie du domaine de la Forêt.

En ce qui concerne la concertation avec la population, la même commissaire a plutôt l'impression qu'il s'agissait d'une séance d'information. Il faudrait qu'on puisse avoir des informations plus détaillées à ce sujet dans les propositions présentées par le Conseil administratif. Elle demande sur quoi portaient ces séances. M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio répond qu'il était question de l'avenir du quartier et des demandes ponctuelles des habitants.

Une commissaire demande qui a décidé de l'affectation de la maison à l'association Le Trialogue, s'agit-il du Conseil administratif? M. Ferrazino répond que ce serait plutôt une décision de la Gérance immobilière municipale (GIM). Cependant, comme le chantier est bloqué pour la crèche de Saint-Jean, l'association ne voulant pas déménager tant qu'elle n'est pas relogée, il s'y est intéressé, car il aimerait qu'on puisse démarrer le plus vite possible. Il y a une villa sur la parcelle et il se trouve qu'elle est vide. Il se félicite que quelqu'un l'ait proposée pour Le Trialogue. L'autre possibilité serait de faire évacuer la maison de Saint-Jean, mais ce n'est pas la meilleure chose à faire. M. Ruegg précise qu'il s'agit d'une décision prise en concertation entre le département de M. Tornare, la GIM et le département de M. Ferrazino. Une commissaire affirme qu'elle n'a pas eu les mêmes échos du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Elle prend note de la réponse donnée à sa question.

#### *Discussion et vote*

Pour les Verts, cet achat est pertinent. Il fait suite à d'autres acquisitions dans ce périmètre de la ville de Genève, important en raison du futur groupe scolaire prévu. Les Verts, par cohérence, voteront ce crédit.

Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), ce domaine est exceptionnel du point de vue arboricole. L'achat est pertinent comme l'ont pré-

cisé les Verts, et l'urgence est justifiée car c'est une occasion qu'on ne peut pas laisser passer. L'AdG/SI votera la proposition PR-341.

Pour le Parti du travail, cette proposition concerne une affaire très intéressante et il votera donc ce crédit.

En ce qui concerne le Parti socialiste, il votera l'achat de cette parcelle, mais tient à formuler quelques remarques. Tout d'abord, concernant le caractère urgent de la proposition PR-341, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a l'habitude de présenter des propositions qui revêtent un caractère d'urgence, parfois justifiée, parfois nettement moins. Il est difficile, voire désagréable, de devoir toujours travailler dans l'urgence. Il faudrait que cette habitude change et que ce département fasse davantage preuve d'anticipation. Ensuite, les informations données dans la proposition PR-341 sont lacunaires. Le PS a de la peine à comprendre pourquoi l'affectation de la villa à l'association Le Trialogue est mentionnée dans le descriptif de l'objet proposé. Le magistrat a dit qu'il y avait eu notamment concertation entre la GIM et le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Le PS n'est pas sûr du tout que cela se soit fait en concertation avec M. Aegerter. Le PS aimerait savoir comment le travail en partenariat s'effectue entre départements et au sein du Conseil administratif. Enfin, pour ce qui est de la concertation avec la population, il souhaite avoir plus de détails dans les propositions du Conseil administratif et que la distinction entre information et concertation soit clairement faite.

Le Parti démocrate-chrétien, quant à lui, a toujours été en faveur de la maîtrise du foncier, d'autant plus qu'ici on a un plan d'avenir pour l'acquisition de ces parcelles. M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio a effectué une présentation comportant beaucoup plus de détails que par le passé, ce qui veut dire que le magistrat a tenu compte des remarques faites par le passé, notamment en ce qui concerne l'acquisition de la parcelle au chemin Mestrezat 7A. Cela satisfait ce parti. Le fait que l'affectation temporaire de la villa à l'association Le Trialogue soit mentionnée dans la proposition ne le choque pas, ni ne le dérange. Dans ce cas, le Conseil administratif anticipe et donne une idée, de plus il s'agit d'une affectation hypothétique. Concernant l'urgence, l'intervenant DC est d'accord avec le groupe socialiste. En effet, puisque la proposition est datée de mars 2004, on aurait pu la présenter au Conseil municipal en avril. Pour ce qui est de la concertation, il rejoint les propos socialistes. Le PDC a demandé ce qu'étaient ces concertations qu'il trouvait un peu légères. Il peut donc être satisfait si d'autres le rejoignent. Il faut en effet savoir quand il s'agit d'information et quand il s'agit de véritable concertation. Il faudrait que, dorénavant, la différence soit clairement faite entre les deux dans les propositions. Pour terminer, le Parti démocrate-chrétien votera cette proposition PR-341.

Les libéraux, eux, refuseront l'achat de cette parcelle, car il doit y avoir une

priorité dans les dépenses. La priorité doit être clairement donnée au logement. L'idée d'une école apparaît moins importante que le logement social. Il faut garder ce montant pour des projets subséquents.

L'Union démocratique du centre refusera ce crédit pour les mêmes raisons que les libéraux.

Les radicaux n'étaient pas représentés lors de la discussion.

Mise aux voix, la proposition est acceptée par 9 oui (2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve, 1 DC) contre 4 non (2 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

**M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC).** Nous voici à nouveau devant une proposition pour l'acquisition d'une parcelle. Le Conseil administratif a demandé à la commission des finances de faire diligence, étant donné qu'il y a d'autres acquéreurs intéressés par cette parcelle et qu'il faut se prononcer d'ici à la fin du mois de juin. Comme la commission des finances en a pris l'habitude durant cette année, elle s'est exécutée et a traité rapidement cette affaire.

Simplement, je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit hier sur ce dossier à l'occasion du débat sur la proposition PR-345. Je crois que tous les commissaires ont apprécié le fait que M. Ferrazino soit venu, accompagné de la cheffe de service, M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio, pour entendre les quelques doléances que nous avons par rapport à cette acquisition. M. Ferrazino a donné des explications très fournies sur l'utilité d'acheter cette parcelle et je ne doute pas que le Conseil municipal fera sienne cette acquisition, une fois que le débat aura eu lieu.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T).** Je serai très brève. Comme hier pour la proposition PR-345, le groupe du Parti du travail acceptera la proposition PR-341 et l'acquisition de cette parcelle. Je rappelle que dans le périmètre la Ville possède d'autres parcelles et qu'à long terme des équipements scolaires et autres seront indispensables dans ce secteur qui est destiné à l'urbanisation.

**M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent (AdG/SI).** L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indé-

pendants) votera également l'acquisition de cette parcelle. Le secteur de la Forêt est un secteur, comme on l'a dit, appelé à assurer à terme le développement de la ville de Genève et à recevoir une infrastructure scolaire. Cette parcelle est également intéressante, puisqu'elle va permettre d'encourager la mobilité douce par l'acquisition de droits de passage par la Ville. Cette zone de verdure qui recevra, à terme, un petit équipement public devra, bien sûr, être préservée. En ce qui concerne notre groupe, la mise à disposition provisoire de la villa sise sur cette parcelle à l'association Le Trialogue ne nous pose pas de problème, a priori, puisque cela permettra au chantier de la future crèche de Saint-Jean de démarrer. Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera la proposition PR-341.

**M. Didier Bonny (DC).** La position du groupe démocrate-chrétien a été expliquée par le rapporteur, M. Metzger, que je profite de remercier pour son rapport. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, le Parti démocrate-chrétien est en faveur de la maîtrise du sol, du foncier, et il existe deux quartiers à Genève où il y a des possibilités en la matière, c'est aux Eaux-Vives et dans le quartier de la Forêt. Nous pensons qu'il faut savoir saisir les opportunités quand elles se présentent, et, là, c'en est une. C'est un peu comme un puzzle, on pose une pièce après l'autre...

Comme j'ai aussi eu l'occasion de le dire, si on laisse passer notre chance, elle ne se représentera pas avant des décennies; il est donc important que la Ville de Genève puisse acquérir ces parcelles pour le bien de notre collectivité. Le groupe démocrate-chrétien votera donc cette acquisition.

**M. Pierre Maudet (R).** Comme l'a écrit le rapporteur, le groupe radical n'a pas eu l'opportunité de donner sa position en commission des finances, parce que le représentant radical – celui qui vous parle à l'instant – n'était pas présent. Je vais maintenant vous donner la position de mon groupe, mais l'essentiel a été exprimé lorsque nous avons parlé dans cette enceinte du chemin Mestrezat (PR-323) et de la parcelle que nous y avons acquise, à la faveur d'un vote à la majorité du Conseil municipal.

Si je peux tout à fait suivre l'argumentation qui, semble-t-il, se dégage d'une majorité de ce Conseil municipal, consistant à dire, comme l'a rappelé le préopinant démocrate-chrétien, que gouverner c'est prévoir et que nous ne voulons pas attendre quelques dizaines d'années avant de pouvoir à nouveau nous pencher sur l'achat de cette parcelle, je rappellerai également – paraphrasant ainsi les propos d'un député radical du grand pays voisin qu'est la France – que gouverner c'est

prévoir, certes, mais que gouverner c'est également choisir.

Pour notre part, à l'instar des libéraux, nous pensons que choisir c'est s'attribuer des priorités, une priorité à tout le moins, et que dans le domaine des acquisitions foncières nous avons déjà largement donné cette année. Nous devons garder une certaine réserve financière pour d'éventuelles acquisitions que les services de M. Ferrazino viendraient à nous présenter. Dans ce cas précis, si l'opportunité d'acheter cette parcelle ne se représentera pas avant quelques dizaines d'années, l'opportunité de construire sur toutes ces parcelles ne se présentera pas non plus avant quelques dizaines d'années, semble-t-il. Nous pensons que voir à long terme, c'est bien, mais que voir aussi ce qui se produit dans nos finances, c'est mieux! Raison pour laquelle nous voterons contre cette proposition.

**M. Alpha Dramé (Ve).** Le groupe des Verts votera cette proposition, parce que nous avons constaté que l'acquisition de cette parcelle s'inscrit tout à fait dans la politique du Conseil administratif. Cette politique a été clairement expliquée, comme je l'ai dit hier, par les cadres de l'administration municipale qui ont présenté une stratégie d'acquisitions foncières. Quand on parle de stratégie d'acquisitions foncières, c'est qu'un choix a été fait et, bien sûr, gouverner c'est faire des choix.

Quand on dote la politique d'acquisitions foncières de 5 millions de francs dans le budget d'investissements et que le Conseil administratif présente une stratégie d'acquisitions, je ne vois pas pourquoi on s'opposerait à une acquisition qui s'inscrit dans sa politique. D'autant plus que, proche de la parcelle en question, d'autres acquisitions ont été faites. Les Verts invitent donc chacun à voter cette acquisition foncière.

Pour rassurer M. Maudet, quand on dote le budget d'investissements d'un certain montant pour les acquisitions foncières, on peut s'attendre à ce que, certaines années, cette dotation ne soit pas du tout utilisée, parce qu'il n'y aurait pas d'opportunité. On peut tout à fait dépasser la dotation cette année, parce qu'il y a des opportunités et qu'on pense qu'il faut les saisir. Mais peut-être que, l'année prochaine, on va doter la politique d'acquisitions foncières de 5 millions de francs et qu'on ne les touchera pas, parce qu'il n'y aura pas d'opportunité. On s'attend à cette surprise...

**M. David Metzger (S).** Pour le groupe socialiste, la maîtrise du foncier est nécessaire afin de prévoir les équipements de proximité et le logement social dans le futur. C'est pour cette raison que nous accepterons cette proposition.

De plus, comme l'a rappelé mon préopinant Vert, la commission des finances a pu assister à une présentation de la stratégie, de la politique foncière du Conseil administratif très complète, tant pour le quartier des Eaux-Vives que pour le quartier de la Forêt. Cette stratégie permet de voir à plus ou moins long terme comment la Ville va se développer et quels sont les moyens nécessaires pour y parvenir, c'est-à-dire l'acquisition de ces parcelles clés. Le Parti socialiste votera la proposition PR-341.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je prends la parole d'abord pour remercier M. Bonny, qui était le président de la commission des finances et qui a fait en sorte que nous puissions traiter dans des délais extrêmement brefs la proposition PR-341. Cette proposition ne concerne pas l'exercice d'un droit de préemption, mais une négociation de gré à gré avec le propriétaire qui, vous l'avez dit, est pressé, puisqu'il souhaite une réponse avant la fin du mois de juin. Merci également à M. Metzger d'avoir fait un rapport plus que complet sur toutes les questions que nous avons pu aborder en commission; je le remercie tout particulièrement d'avoir relevé que mes services sont venus à la commission des finances en expliquant le pourquoi de cette proposition.

Monsieur Maudet, vous avez beau jeu de dire aujourd'hui que vous êtes pour les acquisitions foncières, mais contre cette proposition; il faudrait nous dire pour quelle acquisition vous êtes... Il n'est pas évident d'arriver à une maîtrise du terrain permettant de réaliser des opérations telles que du logement social ou des équipements publics. Je dois dire que c'est un petit jeu dangereux que le Parti radical semble jouer ce soir, en laissant croire qu'il est pour la construction de logements sociaux, alors que, lorsqu'une occasion se présente, il vote contre. Personnellement, je n'ai pas compris cette manière de raisonner.

J'essaie d'être le plus clair possible, ainsi que mes collaborateurs, dans les propositions qui vous sont faites pour expliquer que ce n'est pas comme cela, un peu au hasard – on pique par ici, on pique par là – que nous faisons des choix. Nous avons centralisé nos efforts sur les quartiers qui ont été cités tout à l'heure pour des raisons bien précises. Ici, nous avons une occasion à un prix parfaitement intéressant et nous pourrions, de manière transitoire, exploiter la villa d'une façon qui, finalement, nous convient parfaitement. C'est dire que nous avons plusieurs arguments qui militent en faveur de l'acceptation de cette proposition. Nous vous remercions par avance, Mesdames et Messieurs, de voter cette acquisition.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** J'entends dire que, du côté de l'Entente, on aime parler de logements sociaux, mais qu'on ne s'empresse pas de les

construire. J'aimerais rappeler au magistrat qu'en ce qui concerne la seule proposition de logement social qu'il n'ait jamais faite, qui est celle du Foyer de Sécheron, c'est le groupe libéral et l'Entente qui ont pris l'initiative de faire avancer ce dossier. C'est allé à une telle vitesse que vous en étiez vous-même surpris, Monsieur le magistrat, et que vous avez dû effectivement pousser vos camarades les plus proches à vous suivre. Depuis lors, il est vrai, ce dossier est en panne, ce qui est assez regrettable. Mais convenez à tout le moins que, quand il s'agit de construire, vous n'avez rien à craindre de la part de l'Entente.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Rassurez-vous, Monsieur le président, je ne veux pas alimenter une polémique, mais je pensais que M. Froidevaux aurait quelques arguments supplémentaires à développer... Monsieur Froidevaux, vous avez un culot extraordinaire, parce que l'Entente, majoritaire au Grand Conseil, a tout fait pour bloquer le dossier de Sécheron. J'ai dû me battre, ainsi que le Conseil administratif, pendant plus d'une année pour arriver à obtenir un feu vert de la Fondation de valorisation de la Banque cantonale qui, comme vous le savez, dans toutes ces ventes, est soumise à l'accord du Grand Conseil, où les partis de droite sont majoritaires. Ceux-ci ne voulaient précisément pas qu'une collectivité publique, et pas n'importe laquelle puisque c'était la Ville de Genève, puisse avoir la maîtrise de ce bien. Alors, Monsieur Froidevaux, s'il y a un exemple qu'il fallait éviter de citer, c'est bien celui-là, parce que les partis que vous représentez ont tout fait pour empêcher la Ville de maîtriser ces parcelles.

Pourtant, nous ne nous sommes pas démobilisés, nous avons été obstinés dans ce dossier et nous continuons à l'être. Grâce à la majorité du Conseil municipal, nous avons réussi à acquérir pour 10 millions de francs l'ensemble de ces parcelles. Nous avons lancé un concours, qui va donner des résultats à la fin du mois de juin, et je vous invite déjà, Monsieur Froidevaux, puisque vous semblez subitement vous y intéresser, à venir à la séance de présentation. Vous verrez que nous pourrions mettre en œuvre la construction de 100 logements, de 50 lits pour un établissement médico-social, d'équipements publics, d'un parc public, là où on vient d'inaugurer une nouvelle ligne de tram. Cela fait partie de nos programmes politiques, des priorités qui sont les nôtres, et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de le rappeler!

**M. Alain Fischer (R).** Je ne vais pas rebondir sur cette fameuse parcelle que M. Froidevaux vient de citer, mais n'oubliez pas que, d'ici cinq ans, les premiers logements seront à disposition... Ils ne verront point le jour d'ici les dix prochaines années!

Il faut être conscient du problème. Chaque fois qu'on discute de construction de logements – quels qu'ils soient, car il s'agit de ne favoriser ni le tourisme

social ni le tourisme des personnes aisées, il faut une mixité – chaque fois qu'on veut construire des logements en ville, on se retrouve face à une opposition. Si ce n'est pas une opposition du Conseil administratif, de la Ville de Genève, c'est celle d'une quelconque maison de quartier qui fait signer une pétition, et nous savons très bien que, derrière celle-ci, se trouve généralement M. le conseiller administratif Ferrazino... (*Protestations.*)

Monsieur Ferrazino, vous savez très bien de quoi je parle. A ce jour, depuis cinq ans que vous êtes au Conseil administratif, vous avez créé zéro logement. Belle performance! On s'attendait à mieux de votre part, depuis le temps que vous parlez du logement. A ce jour, c'est zéro logement en ville de Genève, zéro place piétonne et un mécontentement général! On ne trouve plus de logement, plus de place de parking. D'ailleurs, quand vous dites que les propriétaires privés n'entretiennent pas leurs bâtiments, je me plais à rappeler que nos bâtiments sont aussi dans une décrépitude incroyable. Avant de donner des leçons à certains, vous feriez mieux d'en prendre!

*Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 40 oui contre 24 non.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la communauté héréditaire Beurret, en vue de l'acquisition de la parcelle N° 1591, feuille 54 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 3237 m<sup>2</sup>, sise avenue de la Forêt 11, pour le prix de 1900000 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est

autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1970000 francs, frais d'acte, émoluments, enregistrement compris, en vue de cette acquisition.

*Art. 3.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1970000 francs.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

*Art. 6.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

## **8. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **9. Interpellations.**

Néant.

## **10. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Avant de lever la séance, je tiens à vous rappeler que, dès notre retour à 20 h 30, nous traiterons la dernière urgence, à savoir le rapport PR-333 A.

Ensuite, en accord avec les chefs de groupe, nous continuerons avec les propositions du Conseil administratif et l'interpellation urgente I-119 de M. Broggin, avant de reprendre l'ordre du jour normal. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 18 h 55.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	394
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	394
3. Prestation de serment de M. Robert Pattaroni, remplaçant M. Guy Mettan, conseiller municipal démissionnaire .....	394
4. Questions orales .....	394
5. Interpellation de M. Pierre Losio: «Débit de boisson au parc Mon-Repos: transparence, s.v.p.!» (I-118).....	396
6. Motion de MM. Jacques Mino, Lionel Ricou, M <sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer et Frédérique Perler-Isaaz: «Une assistance digne pour toutes et pour tous (requérants d'asile)» (M-477) .....	407
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 mars 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 970 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle N° 1591, feuille 54 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue de la Forêt 11, propriété de la communauté héréditaire Beurret (PR-341 A) .....	421
8. Propositions des conseillers municipaux .....	432
9. Interpellations .....	432
10. Questions écrites .....	432

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*